

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 09 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix- neuf heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le trois mars deux mil vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GAUTHIER MEYER Christiane, Présidente du CCAS.

PRESENTS : Christiane GAUTHIER MEYER, Sylviane TURCHETTI, Murielle SALCEDO, Corinne GALLIEN (arrivée à 19h44), Geneviève FOUGERONT, Thierry VERGER, Isabelle FAYOLLE, Jeannine LIABEUF, Eliane PAVIOT, Patrick MASAT, Pascale HERAUD, Edith BOUTILLER, Cécile BRIEL

ABSENTS : Christophe VAGINAY, Frédéric DUMOUCHEL, Christophe FAVRE, Henri MEYER,

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de membres
en exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

**DEL2025 03 Approbation du compte de gestion 2025 de la Résidence Autonomie
(Votée à la majorité moins une abstention : isabelle FAYOLLE)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21, L2341-1 et D 2341-1 à D 2343-10,

Madame Christiane GAUTHIER MEYER, Présidente informe le conseil d'administration du CCAS que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2025 a été réalisée par le receveur municipal, Monsieur SOMMÉ Frédéric que le compte de gestion établi par celui-ci est conforme au compte administratif de la Résidence autonomie Gai Soleil.

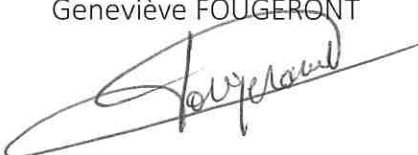
La Présidente précise que le receveur, Monsieur SOMMÉ a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président et du compte de gestion du receveur,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame La Présidente.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, adopte à la majorité moins une abstention le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2025 du budget de la Résidence autonomie dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre le 10/03/2026

La secrétaire
Geneviève FOUGERONT



La Vice-Présidente du CCAS,
Christiane GAUTHIER MEYER

